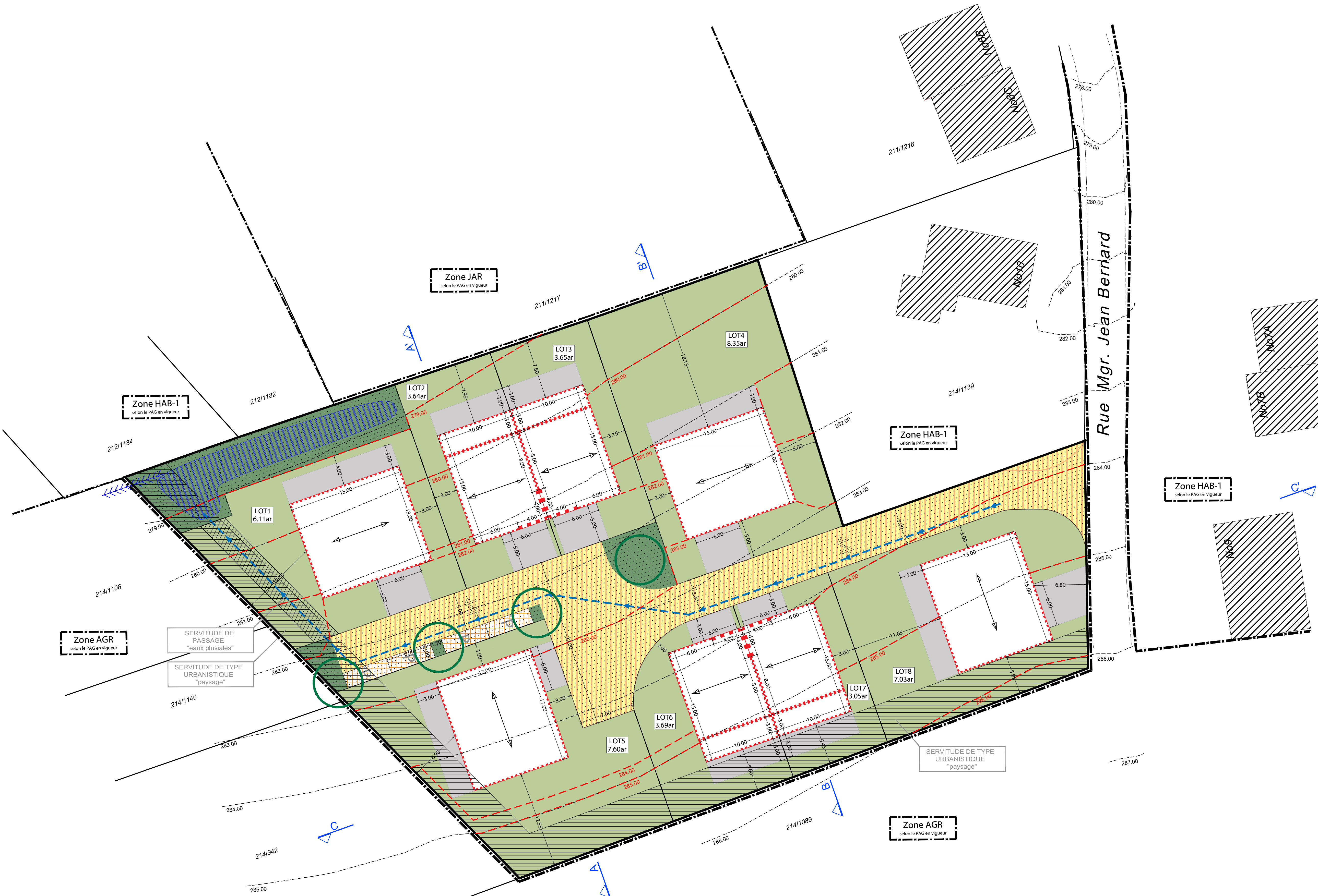
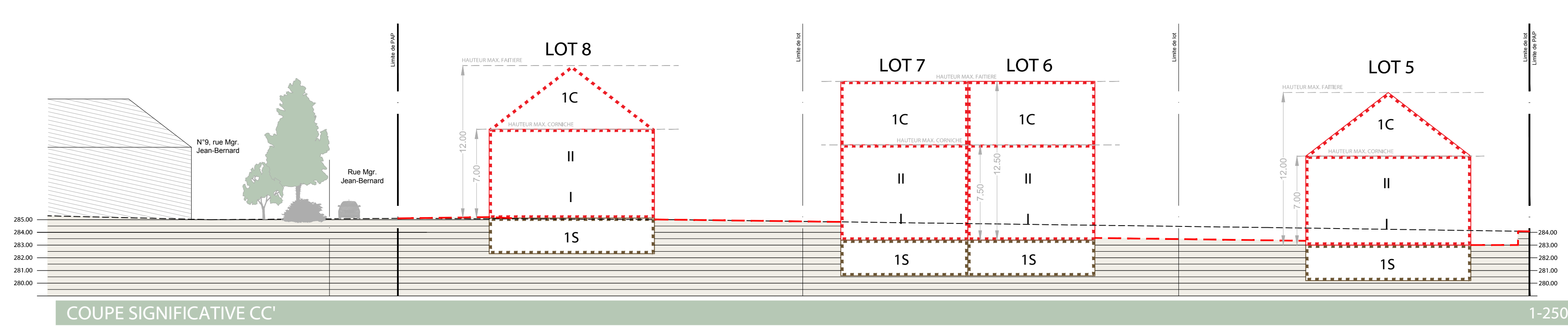
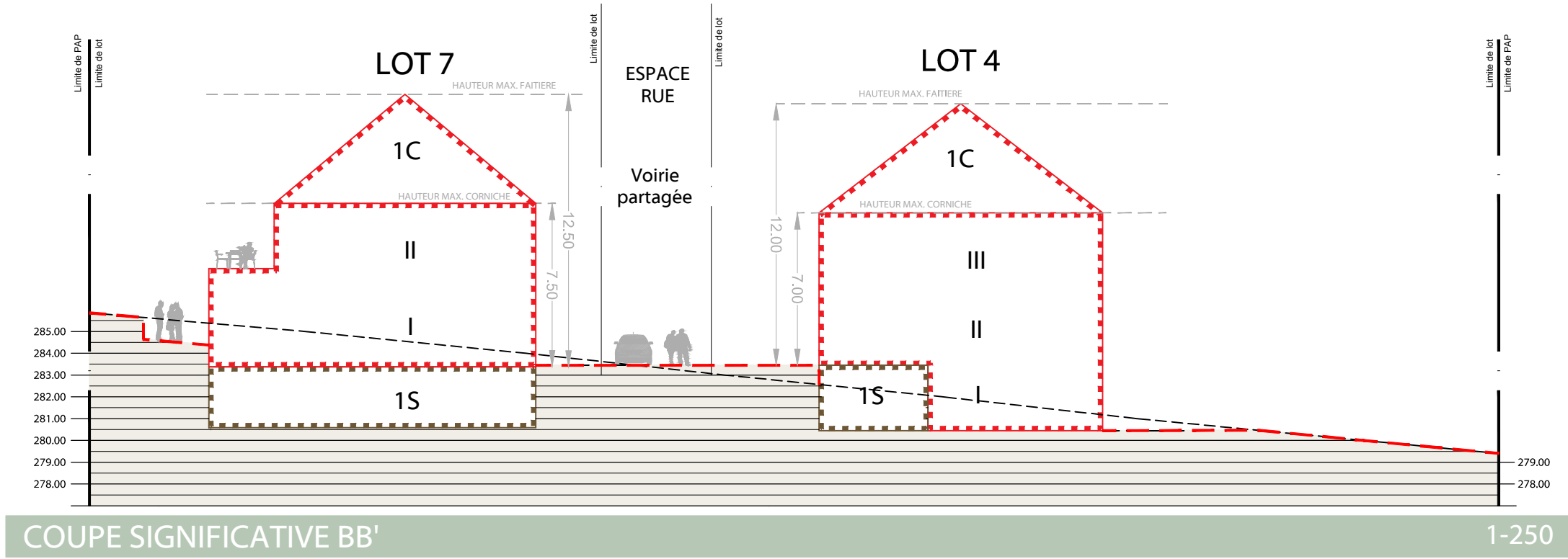
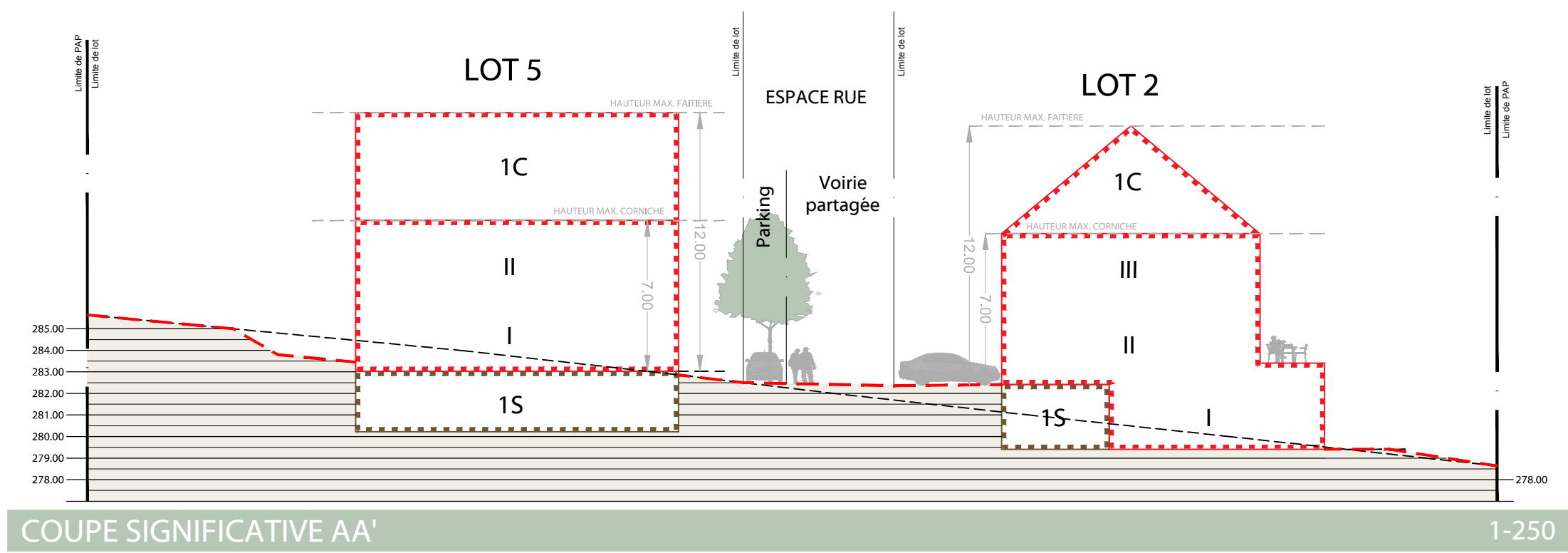




SURFACE BRUTE : 53,92 ares
SURFACE NETTE : 42,49 ares
SURFACE NECESSAIRE A LA VIABILISATION : 11,43 ares
SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 10,80 ares
soit +/- 20,03 %
DENSITE : 14,84 log/ha

SURFACES

LOT1		6.11	
-	159.00	-	434.00
234.00	1-mj	-	1-u
t2(30°-38°) / tp	hc-7,00/hf-12,00	-	III+1C + 1S

LOT2		3.64	
-	159.00	-	424.00
219.00	1-mj	-	1-u
t2(30°-38°) / tp	hc-7,00/hf-12,00	-	III+1C + 1S

LOT3		3.65	
-	159.00	-	424.00
219.00	1-mj	-	1-u
t2(30°-38°) / tp	hc-7,00/hf-12,00	-	III+1C + 1S

LOT4		8.35	
-	159.00	-	434.00
234.00	1-mj	-	1-u
t2(30°-38°) / tp	hc-7,00/hf-12,00	-	III+1C + 1S

LOT5		7.60	
-	159.00	-	384.00
249.00	1-mj	-	1-u
t2(30°-38°) / tp	hc-7,00/hf-12,00	-	II+1C + 1S

LOT6		3.69	
-	159.00	-	374.00
207.00	1-mj	-	1-u
t2(30°-38°) / tp	hc-7,50/hf-12,50	-	II+1C + 1S

LOT7		3.05	
-	159.00	-	374.00
207.00	1-mj	-	1-u
t2(30°-38°) / tp	hc-7,50/hf-12,50	-	II+1C + 1S

LOT8		7.03	
-	159.00	-	384.00
242.00	1-mj	-	1-u
t2(30°-38°) / tp	hc-7,00/hf-12,00	-	II+1C + 1S

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot (ares)	
surface d'emprise au sol (m²)	max.	min.	max.
surface de scellement du sol (m²)	max.	min.	max.
type et nombre de logements	max.	min.	max.
type de toiture	max.	min.	max.
nombre de niveaux	max.	min.	max.
type, disposition et nombre des constructions	max.	min.	max.

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
- tx (y/z) toiture à x versants, degré d'inclinaison y/z
- orientation du faîte

Gabarits des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voies de circulation motorisées
- espace pouvant être dédié au stationnement
- voies de circulation pour piétons
- voies de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LÉGENDE OFFICIELLE

- Cotations**
 - dimensionnement des immeubles
 - reculs des immeubles
- Représentations**
 - indication des coupes
 - indication numéro lot et surface
- Circulation automobile**
 - voie définie en double-sens
 - place de stationnement public
- Gestion des eaux pluviales**
 - sens d'écoulement des eaux pluviales

LÉGENDE COMPLÉMENTAIRE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : AREND Poi 39, Op der Gell L-5754 FRISANGE	
PROJET : Projet d'Aménagement Particulier "Auf der Tonn" à Reichlange	
ECHELLE : 1/250 e	DATE : 29.10.2020
DESSIN : LB	CONTRÔLE : PA

ESPACE-PAYSAGES ARCHITECTURE D'INTERIEUR 13, avenue du Reich's Hof L-4450 TROUSSEAU 00358 7784 espace-paysages.lu	OBJET : PARTIE GRAPHIQUE PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER	1
--	---	---

